

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 novembre à 18 h 00,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 14 novembre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 9 Votants : 11 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Alain BELLICCHI, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Ida PANTAROTTO, Christine VANCAUTER, Pierrick THOMAS.

Procurations : Mme Josiane BYL a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL
Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés : - **Absents** : Messieurs et Mesdames : Pauline SEILHAN, Monique, Anne BENAICHE, Monique GAYET, Fernand MORA, Nicole ROUMAT, Bruno PEGAS.

Mme Christine VANCAUTER a été élue secrétaire.

Délibération n° 2 : Crédit d'impôt pour la recherche

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au service de la Cuisine Centrale, (repas crèches) et la réorganisation des tournés il conviendrait de créer l'emploi ci-dessous.

Période	Nbre emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	1	Adjoint Technique	Cuisinier	35 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut au 1^{er} échelon du grade de nomination et pourra être complétée par le régime indemnitaire en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;
- CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et seront inscrits au budget de la collectivité (CCAS) aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

*Le Président,
LE PRÉSIDENT*
Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Christine VANCAUTER